

# Extrait du Registre des Délibérations DU BUREAU DE MAYENNE COMMUNAUTE

**SEANCE DU 6 JANVIER 2025 A 18 H**

*L'an deux mille vingt-quatre, le 30 décembre, Monsieur LE SCORNET, Président, a convoqué les membres du Bureau au siège de Mayenne Communauté – Salle des conseils – 10 Rue Verdun à Mayenne.*

Noms - Titres	Présents
M. LE SCORNET Président	X
M. VALPREMIT 1 <sup>er</sup> Vice-Président	X
M. SOUTIF 2 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. TRANCHEVENT 3 <sup>e</sup> Vice-Président	Excusé
Mme RONDEAU 4 <sup>e</sup> Vice-Présidente	X
M. COULON 5 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. BORDELET 6 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. RAILLARD 7 <sup>e</sup> Vice-Président	X
Mme D'ARGENTRE 8 <sup>e</sup> Vice-Présidente	X
M. COISNON 9 <sup>e</sup> Vice-Président	Excusé
M. DELAHAYE 10 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. BONNET 11 <sup>e</sup> Vice-Président	X

Noms - Titres	Présents
M. CHESNEAU	X
M. RENARD	X
M. LELIEVRE	X
M. SABRAN	X
Mme NEDJAAÏ	X
M. RIOULT LERICHE	X
M. MONTAUFRAY	X
M. BOITTIN	
M. NEVEU	
M. BETTON	Donne pouvoir à M. MOUTEL
M. BEAUJARD	X
M. CARRE	X
Mme FOURNIER	X
M. MARIOTON	X
M. TALOIS	X
M. GARNIER	X
M. DOYEN	X
Mme GONTIER	
M. PILLAERT	
Mme LANDEMAINE	
M. BULENGER	
M. MOUTEL	X
M. BRODIN	
M. TRANSON	
M. RIOULT	
M. PECCATE	X

M. SABRAN a été désigné secrétaire de séance

-----

**1. MARCHES PUBLICS : Travaux d'aménagement des abords de l'espace jeunes à Mayenne (24TRA32) – MAPA – Autorisation de signature**

**M. SOUTIF expose :**

**VU** l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la délégation d'attributions au Bureau,

**VU** les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique,

**VU** la délibération du Conseil Communautaire de Mayenne Communauté en date du 28 mars 2024 autorisant le Bureau à prendre toute décision concernant la signature de marchés (travaux, fournitures et services) d'un montant compris entre le seuil national et les seuils européens de procédure formalisée,

**Considérant** la nécessité de revoir l'aménagement des abords de l'espace jeunes « la Gare » dont le bâtiment vient de faire l'objet d'une réhabilitation d'importance,

**Considérant** qu'au regard du montant total estimé de cette opération, une consultation sous forme de procédure adaptée a été lancée le 15 novembre 2024 pour une remise des offres fixée au 20 décembre 2024 avant 12h00, et que 3 candidats ont déposé une offre dans les délais : EIFFAGE, CHAPRON et STPO,

**Considérant** l'avis émis par la commission MAPA de Mayenne Communauté réunie ce lundi 6 janvier 2025 pour étudier l'analyse des offres déposées pour ce marché;

**Considérant** qu'au vu de l'analyse des offres, la proposition de la société STPO arrive en première position,

**Après délibération, le Bureau communautaire, à la majorité (M. DELAHAYE s'étant abstenu), décide :**

**Article 1 :**

**D'autoriser Monsieur le Président à signer et exécuter le marché n° 24TRA32 « Travaux d'aménagement des abords de l'espace jeunes à Mayenne » avec la société STPO pour un montant total estimé à 190 519.80 € HT.**

**Article 2 :**

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire et figurera au recueil des délibérations du Bureau.

Mayenne, le 7 janvier 2025

Le secrétaire de séance

Christian SABRAN



Président de séance

Jean-Pierre LE SCORNET



# Extrait du Registre des Délibérations DU BUREAU DE MAYENNE COMMUNAUTE

**SEANCE DU 6 JANVIER 2025 A 18 H**

*L'an deux mille vingt-quatre, le 30 décembre, Monsieur LE SCORNET, Président, a convoqué les membres du Bureau au siège de Mayenne Communauté – Salle des conseils – 10 Rue Verdun à Mayenne.*

Noms - Titres	Présents
M. LE SCORNET Président	X
M. VALPREMIT 1 <sup>er</sup> Vice-Président	X
M. SOUTIF 2 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. TRANCHEVENT 3 <sup>e</sup> Vice-Président	Excusé
Mme RONDEAU 4 <sup>e</sup> Vice-Présidente	X
M. COULON 5 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. BORDELET 6 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. RAILLARD 7 <sup>e</sup> Vice-Président	X
Mme D'ARGENTRE 8 <sup>e</sup> Vice-Présidente	X
M. COISNON 9 <sup>e</sup> Vice-Président	Excusé
M. DELAHAYE 10 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. BONNET 11 <sup>e</sup> Vice-Président	X

Noms - Titres	Présents
M. CHESNEAU	X
M. RENARD	X
M. LELIEVRE	X
M. SABRAN	X
Mme NEDJAAÏ	X
M. RIOULT LERICHE	X
M. MONTAUFRAY	X
M. BOITTIN	
M. NEVEU	
M. BETTON	Donne pouvoir à M. MOUTEL
M. BEAUJARD	X
M. CARRE	X
Mme FOURNIER	X
M. MARIOTON	X
M. TALOIS	X
M. GARNIER	X
M. DOYEN	X
Mme GONTIER	
M. PILLAERT	
Mme LANDEMAINE	
M. BULENGER	
M. MOUTEL	X
M. BRODIN	
M. TRANSON	
M. RIOULT	
M. PECCATE	X

M. SABRAN a été désigné secrétaire de séance

-----

**2. MARCHES PUBLICS : Fourniture de véhicules légers ou industriels, neufs ou d'occasion (24FOU04) – Marché subséquent n°3 – Acquisition de 4 véhicules électriques neufs pour l'auto-partage – Autorisation de signature**

**M. SOUTIF expose :**

**VU** l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la délégation d'attributions au Bureau,

**VU** les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique,

**VU** la délibération du Conseil Communautaire de Mayenne Communauté en date du 28 mars 2024 autorisant le Bureau à prendre toute décision concernant la signature de marchés (travaux, fournitures et services) d'un montant compris entre le seuil national et les seuils européens de procédure formalisée,

**Considérant** le groupement de commandes conclu entre la Ville de Mayenne, le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) et Mayenne Communauté afin d'assurer le renouvellement de leurs parcs de véhicules,

**Considérant** que ce groupement de commandes a fait l'objet d'un accord-cadre multi-attributaires à marchés subséquents et que les attributaires retenus à l'issue de cette consultation sont les suivants :

N°	Libellé du lot	Attributaires retenus
1	Véhicules légers neufs ou d'occasion	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Etoile Pro Laval</b> (Mercedes)- 53000 Laval</li><li>• <b>Seguin Trucks</b> (Nissan) – 72100 Le Mans</li><li>• <b>Bayi</b> – 53810 Changé</li><li>• <b>Dietrich</b> - 67320 - Thal-Drulingen</li><li>• <b>Sodiam Citroën Mayenne</b> - 53100 Mayenne</li><li>• <b>Mayenne Automobiles</b> (Renault) – 53100 Mayenne</li></ul>
2	Véhicules industriels neufs ou d'occasion	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Bayi</b> – 53810 Changé en groupement avec Garnier - 53100 Mayenne</li><li>• <b>Etoile Pro Laval</b> (Mercedes) - 53000 Laval</li></ul>

**Considérant** que le 4 novembre dernier, tous les attributaires du lot 1 ont été remis en concurrence en vue de l'acquisition de 4 véhicules électriques neufs nécessaires à l'expérimentation d'un service d'auto-partage à destination des habitants de Mayenne Communauté,

**Considérant** que lesdits candidats avaient jusqu'au 21 novembre 2024 avant 12h00 pour remettre une offre, ce qu'ont fait trois d'entre eux : Etoile Pro Laval, Sodiam Citroën Mayenne et Mayenne Automobiles,

**Considérant** l'avis émis par la commission MAPA de Mayenne Communauté réunie le mardi 10 décembre 2024 pour étudier l'analyse des offres déposées pour ce marché;

**Considérant** qu'au vu de l'analyse des offres, la proposition du candidat Sodiam Citroën Mayenne arrive en première position avec le véhicule électrique C3,

**Après délibération, le Bureau communautaire, à l'unanimité :**

**Article 1 :**

**Autorise Monsieur le Président à signer et exécuter le marché subséquent n°3 de l'accord-cadre 24FOU04 : « Acquisition de 4 véhicules électriques pour l'auto-partage » avec la société SODIAM CITROEN MAYENNE pour un montant total de 95 851.04 € TTC, soit 4 unités d'une valeur de 23 962.76 € TTC.**

**Article 2 :**

**Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire et figurera au recueil des délibérations du Bureau.**

Mayenne, le 7 janvier 2025

Le secrétaire de séance

Christian SABRAN



Président de séance

Jean-Pierre LE SCORNET



# Extrait du Registre des Délibérations DU BUREAU DE MAYENNE COMMUNAUTE

**SEANCE DU 6 JANVIER 2025 A 18 H**

*L'an deux mille vingt-quatre, le 30 décembre, Monsieur LE SCORNET, Président, a convoqué les membres du Bureau au siège de Mayenne Communauté – Salle des conseils – 10 Rue Verdun à Mayenne.*

Noms - Titres	Présents
M. LE SCORNET Président	X
M. VALPREMIT 1 <sup>er</sup> Vice-Président	X
M. SOUTIF 2 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. TRANCHEVENT 3 <sup>e</sup> Vice-Président	Excusé
Mme RONDEAU 4 <sup>e</sup> Vice-Présidente	X
M. COULON 5 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. BORDELET 6 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. RAILLARD 7 <sup>e</sup> Vice-Président	X
Mme D'ARGENTRE 8 <sup>e</sup> Vice-Présidente	X
M. COISNON 9 <sup>e</sup> Vice-Président	Excusé
M. DELAHAYE 10 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. BONNET 11 <sup>e</sup> Vice-Président	X

Noms - Titres	Présents
M. CHESNEAU	X
M. RENARD	X
M. LELIEVRE	X
M. SABRAN	X
Mme NEDJAAÏ	X
M. RIOULT LERICHE	X
M. MONTAUFRAY	X
M. BOITTIN	
M. NEVEU	
M. BETTON	Donne pouvoir à M. MOUTEL
M. BEAUJARD	X
M. CARRE	X
Mme FOURNIER	X
M. MARIOTON	X
M. TALOIS	X
M. GARNIER	X
M. DOYEN	X
Mme GONTIER	
M. PILLAERT	
Mme LANDEMAINE	
M. BULENGER	
M. MOUTEL	X
M. BRODIN	
M. TRANSON	
M. RIOULT	
M. PECCATE	X

M. SABRAN a été désigné secrétaire de séance

-----

### **3. MARCHES PUBLICS : Groupement de commandes – Réalisation d'audits énergétiques de logements communaux du territoire de Mayenne Communauté (24SER28) – MAPA – Autorisation de signature**

#### **M. SOUTIF expose :**

**VU** l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la délégation d'attributions au Bureau,

**VU** les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique,

**VU** la délibération du Conseil Communautaire de Mayenne Communauté en date du 28 mars 2024 autorisant le Bureau à prendre toute décision concernant la signature de marchés (travaux, fournitures et services) d'un montant compris entre le seuil national et les seuils européens de procédure formalisée,

**Considérant** le groupement de commandes conclu entre les communes de Mayenne, Alexain, Aron, Champéon, Charchigné, Commer, Le Horps, Jublains, Lassay-les-Châteaux, Marcillé-la-Ville, Martigné-sur-Mayenne, Mayenne, Saint-Baudelle ainsi que Mayenne Communauté (coordonnateur du groupement) pour procéder à la réalisation d'audits énergétiques sur les logements de leur parc communal,

**Considérant** qu'au regard du montant total estimé de cette opération, une consultation sous forme de procédure adaptée a été lancée le 8 novembre 2024 pour une remise des offres fixée au 18 décembre 2024 avant 12h00, et que 10 candidats ont déposé une offre dans les délais : MOSAÏQUE INGENIERIE FRANCE, KALTHERM, OBJECTIF 7, ENERGIO, DIAGNOSTICS FRANCE B.E., AC ENVIRONNEMENT, CDC CONSEIL, ADX GROUPE, BUREAU VERITAS SOLUTIONS, KALPA ENERGIE SOLUTIONS.

**Considérant** l'avis émis par la commission MAPA de Mayenne Communauté réunie ce lundi 6 janvier 2025 pour étudier l'analyse des offres déposées pour ce marché;

**Considérant** qu'au vu de l'analyse des offres, la proposition de la société ADX GROUPE arrive en première position,

**Après délibération, le Bureau communautaire, à l'unanimité :**

#### **Article 1 :**

**Autorise Monsieur le Président à signer et exécuter le marché n° 24SER28 « réalisation d'audits énergétiques de logements communaux du territoire de Mayenne Communauté » avec la société ADX GROUPE qui propose un audit au prix de 950.00 € HT soit un montant total de 38 000 € HT pour 40 logements (minimum de commandes) ou 55 100 € HT pour 58 logements (maximum de commandes).**

#### **Article 2 :**

*Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire et figurera au recueil des délibérations du Bureau.*



Article 3 :

*Selon les termes de la convention constitutive du groupement de commandes et notamment les dispositions de son article 2.2, le coordonnateur signe et notifie au nom et pour le compte de l'ensemble des membres du groupement l'accord-cadre avec les titulaires retenus. En revanche, selon l'article 4.3 de ladite convention, chaque membre du groupement s'engage à émettre les bons de commande correspondant à ses propres besoins et à exécuter le marché pour la partie qui le concerne selon le processus décisionnel et budgétaire qui lui est propre.*

*C'est pourquoi, une information sera délivrée à chacune des communes membres du groupement de commandes concernant l'attribution de cet accord-cadre.*

Mayenne, le 7 janvier 2025

Le secrétaire de séance

Christian SABRAN



Président de séance

Jean-Pierre LE SCORNET



# Extrait du Registre des Délibérations DU BUREAU DE MAYENNE COMMUNAUTE

**SEANCE DU 6 JANVIER 2025 A 18 H**

*L'an deux mille vingt-quatre, le 30 décembre, Monsieur LE SCORNET, Président, a convoqué les membres du Bureau au siège de Mayenne Communauté – Salle des conseils – 10 Rue Verdun à Mayenne.*

Noms - Titres	Présents
M. LE SCORNET Président	X
M. VALPREMIT 1 <sup>er</sup> Vice-Président	X
M. SOUTIF 2 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. TRANCHEVENT 3 <sup>e</sup> Vice-Président	Excusé
Mme RONDEAU 4 <sup>e</sup> Vice-Présidente	X
M. COULON 5 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. BORDELET 6 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. RAILLARD 7 <sup>e</sup> Vice-Président	X
Mme D'ARGENTRE 8 <sup>e</sup> Vice-Présidente	X
M. COISNON 9 <sup>e</sup> Vice-Président	Excusé
M. DELAHAYE 10 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. BONNET 11 <sup>e</sup> Vice-Président	X

Noms - Titres	Présents
M. CHESNEAU	X
M. RENARD	X
M. LELIEVRE	X
M. SABRAN	X
Mme NEDJAAÏ	X
M. RIOULT LERICHE	X
M. MONTAUFRAY	X
M. BOITTIN	
M. NEVEU	
M. BETTON	Donne pouvoir à M. MOUTEL
M. BEAUJARD	X
M. CARRE	X
Mme FOURNIER	X
M. MARIOTON	X
M. TALOIS	X
M. GARNIER	X
M. DOYEN	X
Mme GONTIER	
M. PILLAERT	
Mme LANDEMAINE	
M. BULENGER	
M. MOUTEL	X
M. BRODIN	
M. TRANSON	
M. RIOULT	
M. PECCATE	X

M. SABRAN a été désigné secrétaire de séance

-----

**4. MARCHES PUBLICS : Travaux de réhabilitation de locaux associatifs rue Joseph Cugnot à Mayenne (24TRA26) – MAPA – Autorisation de signature**

**M. SOUTIF expose :**

**VU** l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la délégation d'attributions au Bureau,

**VU** les articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique,

**VU** les délibérations du Conseil Communautaire de Mayenne Communauté en date du 24 septembre 2020 et du 28 mars 2024 autorisant le Bureau à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés (travaux, fournitures et services) et des accords-cadres d'un montant compris entre 30 000 € HT et les seuils européens de procédure formalisée ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

**Considérant** qu'il convenait de lancer le marché de travaux de réhabilitation de locaux associatifs rue Joseph Cugnot à Mayenne,

**Considérant** qu'au regard du montant total estimé de cette opération, une consultation sous forme de procédure adaptée a été lancée le 4 novembre 2024 pour une remise des offres fixée au 6 décembre 2024 avant 12h00. 24 entreprises ont remis 28 offres déposées dans les délais :

- 1 pour le lot 1
- 6 pour le lot 2
- 1 pour le lot 3
- 3 pour le lot 4
- 3 pour le lot 5
- 4 pour le lot 6
- 5 pour le lot 7
- 3 pour le lot 8
- 1 pour le lot 9
- 1 pour le lot 10

**Considérant** l'avis favorable émis par la commission MAPA de Mayenne Communauté réunie lundi 6 janvier 2025, pour étudier les offres des différents candidats;

**Après délibération, le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide :**

**Article 1 :**

**D'autoriser Monsieur le Président à signer et exécuter le marché n° 24TRA26 « Travaux de réhabilitation de locaux associatifs rue Joseph Cugnot à Mayenne » ainsi que les pièces s'y rapportant, selon la répartition suivante :**

N°	LOT	ATTRIBUTAIRE	MONTANT en € H.T.
1	Terrassements – Aménagements extérieurs	Séché	12 261.00
2	Maçonnerie - Démolition	BTEM	12 458.00
3	Charpente – Couverture – Mur Ossature Bois - Bardage	Chevallier	75 376.87
4	Menuiseries extérieures - Serrurerie	Brault & Novalu	72 213.00
5	Menuiseries intérieures	Brault & Novalu	46 918.70
6	Cloisons sèches – Isolation – Faux plafonds	DPI	239 154.38
7	Revêtement de sols souples – Carrelage - Faïence	Marchand	37 517.68
8	Peinture	Marchand	42 656.95
9	Electricité	Dessaigne	136 593.12
10	Plomberie – Chauffage – Ventilation	SCF	178 927.62
<b>TOTAL</b>			<b>854 077.32 € HT</b>

## **Article 2 :**

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire et figurera au recueil des délibérations du Bureau.

Mayenne, le 7 janvier 2025

Le secrétaire de séance

Christian SABRAN



Président de séance

Jean-Pierre LE SCORNET


